

Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la société.

**LA PRESENTE DECLARATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF.  
ELLE EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

<b>DIRECT ENERGIE</b>
<b>DÉCLARANT : IMPALA SAS</b> , administrateur
<b>INSTRUMENT FINANCIER : ACTIONS</b>
<b>NATURE DE L'OPÉRATION : CESSION</b>
<b>DATE DE L'OPÉRATION : 23/07/2015</b>
<b>LIEU DE L'OPÉRATION : ALTERNEXT, DE NYSE EURONEXT PARIS</b>
<b>PRIX UNITAIRE : 17,70 euros</b>
<b>MONTANT DE L'OPÉRATION : 5 026,80 euros</b>